

OAP secteur « Base aérienne – Parc Photovoltaïque »

Ce secteur correspond au site de l'ancienne base aérienne 110 située à cheval sur les territoires communaux de Creil, d'Apremont et de Verneuil-en-Halatte. Il concerne uniquement les secteurs actuellement inexploités occupés par les pistes, les chemins d'accès et quelques bâtiments et installations militaires désaffectés, liés à l'ancien aérodrome.

L'aménagement du site a été réfléchi dans son ensemble, de manière globale et cohérente, au-delà des limites administratives des trois communes. Ces orientations pour l'aménagement global du site sont présentées ci-après, dans la première partie du document.

Dans la deuxième partie du document est présentée l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant uniquement la partie du site située sur le territoire communal de Verneuil-en-Halatte.

L'aménagement de la zone devra être compatible avec cette OAP. Pour rappel, il doit également être compatible avec le règlement écrit du PLU applicable sur la zone.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'aménagement du site a pour objet l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne base militaire 110.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'installation de cette centrale devra veiller à sa bonne insertion dans l'environnement et le paysage.

ORIENTATIONS

Les orientations ci-dessous concernent l'intégralité du site d'implantation du parc photovoltaïque correspondant à l'ancien aérodrome de la base militaire 110.

CIRCULATION ET SECURITE :

L'entrée du site devra se faire par les pistes et chemins existants. Le chemin d'accès à privilégier est celui depuis l'ancien aéroclub (à noter qu'un accès secondaire depuis les locaux de l'IGN pourrait être envisagé en cas de nécessité et sous accord expresse de l'Armée - non actuellement intégré au projet photovoltaïque).

De manière générale les circulations sur le site devront utiliser au maximum les chemins et pistes existants. Cette orientation n'interdit toutefois pas la création de pistes nouvelles.

Aucun accès direct ne pourra être créé sur la RD1330.

Les accès au site et les pistes devront avoir des caractéristiques suffisantes pour assurer l'accès et l'intervention des véhicules liés au projet photovoltaïque, ainsi que pour répondre aux exigences de la Sécurité, de la Défense contre l'Incendie et de la Protection Civile.

PATRIMOINE

Le projet photovoltaïque nécessite la démolition d'une partie des bâtiments militaires. Certains bâtiments devront toutefois être préservés en tant que patrimoine militaire de la base aérienne 110, pour la mémoire du lieu en raison de leur intérêt pour l'histoire du site et de la région, ainsi que pour la singularité de ces ouvrages dans le paysage.

Les bâtiments sont présents au Nord du site de l'aérodrome. Cette zone comprenant d'anciennes constructions militaires est repérée à titre d'information sur le schéma d'aménagement ci-après. Les bâtiments à préserver devront être sélectionnés en concertation avec l'Armée, propriétaire du site, et l'Architecte des Bâtiments de France.

Une ou plusieurs fenêtres visuelles devront être maintenues au Nord du site afin de préserver les vues sur les constructions militaires conservées depuis l'extérieur. De plus, un ou plusieurs panneaux pédagogiques devront être installés à proximité de ces fenêtres visuelles afin de présenter l'histoire des constructions et du site. Le contenu du/des panneaux devra être travaillé en partenariat avec l'Armée, les Architectes des Bâtiments de France et le Parc naturel régional Oise - Pays de France.

PAYSAGE

Des haies arbustives et arborées d'essences locales devront être plantées en limite Ouest et Nord-Ouest du site. Ces haies devront permettre de garantir une meilleure insertion paysagère du projet depuis les secteurs environnants et notamment :

- Depuis les abords de la future extension du parc technologique Alata au Nord-Ouest ;
- Depuis le futur parc naturel et agricole (en projet) à l'Ouest ;
- Depuis les étages bas des immeubles de Creil, dont la tour Descartes à l'Ouest.

De plus, comme énoncé précédemment, cette haie plantée en limite du site devra prévoir une ou plusieurs ouvertures visuelles depuis le Nord, afin de maintenir les vues sur les bâtiments militaires préservés depuis l'extérieur du site.

BIODIVERSITE

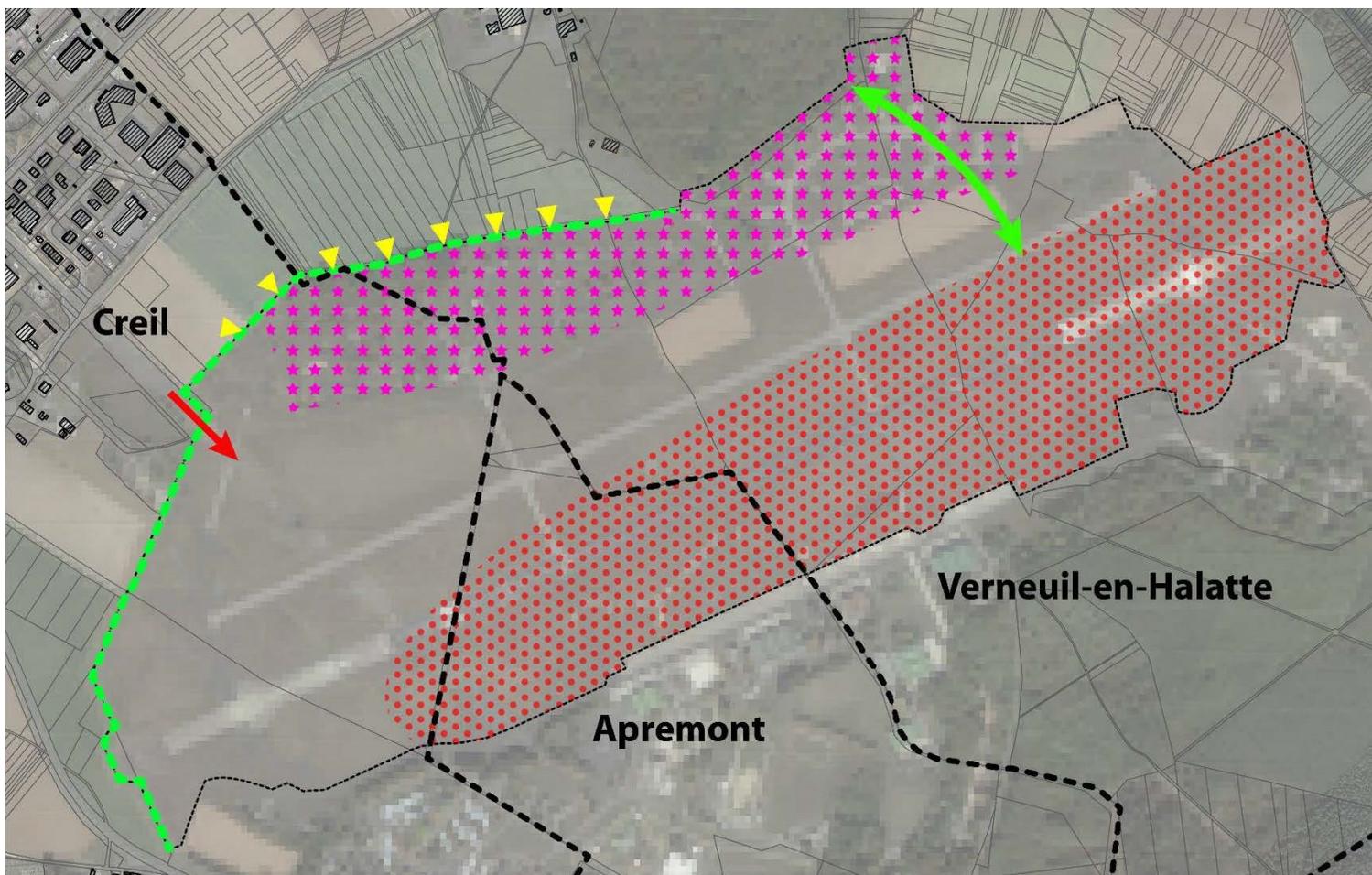
Les études naturalistes réalisées dans le cadre du projet photovoltaïque ont mis en évidence la présence de milieux présentant des enjeux faunistiques et floristiques. Le projet a fait le choix d'éviter une vaste entité fonctionnelle relativement homogène plutôt qu'une mosaïque de zones d'évitement réparties sur l'ensemble de la zone d'étude. Les efforts d'évitement se sont concentrés sur les pelouses calcicoles et sur une grande partie des prairies de fauche concentrant les enjeux et les fonctionnalités écologiques les plus importants.

La présente OAP reprend ces éléments et les impose de manière réglementaire au sein du PLU : ainsi, des secteurs ont été repérés sur le schéma ci-après comme « zone à enjeux écologiques ». La **délimitation exacte** de ces secteurs devra être faite **dans le cadre de l'étude d'impact du projet photovoltaïque**. Le parc photovoltaïque devra veiller à limiter ses impacts sur ces secteurs.

Les panneaux devront s'installer prioritairement sur les secteurs déjà artificialisés et une attention toute particulière devra être portée pour les panneaux devant être situés en secteurs pelousaires et prairiaux. Des mesures d'évitement, de réduction puis de compensation devront être mise en œuvre concernant ces espaces.

En outre, les haies plantées en bordure Ouest et Nord-Ouest du site (voir ci-dessus), en plus de leur rôle en matière d'intégration paysagère, joueront un rôle important en matière de biodiversité. En effet, ce sont environ 2 km de haies qui seront plantés en lisière du site et qui serviront de corridor de déplacement, mais aussi comme zone de refuge, de repos et de reproduction. L'implantation de cette haie devra créer un couloir de déplacement en continuité avec la forêt de Verneuil située au Nord-Est de la zone d'étude.

Cette haie en lisière devra être complétée par la création d'une haie d'intérêt écologique, au sein du parc photovoltaïque. Elle devra permettre de créer un couloir de déplacement entre la forêt de Verneuil située au Nord-Est et les parcelles faisant l'objet des mesures d'évitement plus au Sud. Cette mesure sera favorable à l'ensemble de la faune et notamment à l'avifaune et aux chiroptères.



Patrimoine

 Secteurs comprenant des constructions militaires

 Maintien d'une ou plusieurs ouvertures visuelles sur les constructions militaires préservées et mise en place d'un ou plusieurs panneaux pédagogiques

Biodiversité

 Zones à enjeux écologiques (contour exact à définir dans le cadre de l'étude d'impact du projet photovoltaïque)

 Création d'une haie libre au sein du site, créant un corridor de déplacement entre la forêt de Verneuil et les zones à enjeux écologiques

Paysage

 Création d'une haie libre à l'Ouest et au Nord

Circulation et sécurité

 Accès au site par les chemins existants

OAP applicable sur le territoire de Verneuil-en-Halatte

L'aménagement global et cohérent du site est détaillé dans la partie précédente. La partie suivante présente les orientations qui s'appliquent spécifiquement au territoire de Verneuil-en-Halatte. Elle reprend les orientations présentées précédemment, en se focalisant uniquement sur celles applicables sur le territoire communal. La partie précédente du document apporte donc des explications permettant de mieux comprendre l'aménagement global du site.

ORIENTATIONS

CIRCULATION ET SECURITE :

L'entrée du site devra se faire par les pistes et chemins existants. Sur le territoire de Verneuil-en-Halatte, aucune entrée n'est actuellement prévue (à noter qu'une entrée pourrait se faire par la piste d'accès depuis les locaux de l'IGN en cas de besoin et d'accord exprès de l'Armée).

De manière générale les circulations sur le site devront utiliser au maximum les chemins et pistes existants. Cette orientation n'interdit toutefois pas la création de pistes nouvelles.

Les accès au site et les pistes devront avoir des caractéristiques suffisantes pour assurer l'accès et l'intervention des véhicules liés au projet photovoltaïque, ainsi que pour répondre aux exigences de la Sécurité, de la Défense contre l'Incendie et de la Protection Civile.

PATRIMOINE

Afin de préserver la mémoire du site et une partie de son patrimoine militaire, certains bâtiments militaires seront préservés. Les bâtiments sont présents au Nord du site de l'aérodrome. Cette zone comprenant d'anciennes constructions militaires est repérée à titre d'information sur le schéma d'aménagement ci-après, et concerne en partie le territoire de Verneuil-en-Halatte. Les bâtiments à préserver devront être sélectionnés en concertation avec l'Armée, propriétaire du site, et l'Architecte des Bâtiments de France.

Une ou plusieurs fenêtres visuelles devront être maintenues au Nord du site afin de préserver les vues sur les constructions militaires conservées depuis l'extérieur. De plus, un ou plusieurs panneaux pédagogiques devront être installés à proximité de ces fenêtres visuelles afin de présenter l'histoire des constructions et du site. Le contenu du/des panneaux devra être travaillé en partenariat avec l'Armée, les Architectes des Bâtiments de France et le Parc naturel régional Oise - Pays de France.

PAYSAGE

Des haies arbustives et arborées d'essences locales devront être plantées en limite Nord-Ouest du site. Ces haies devront permettre de garantir une meilleure insertion paysagère du projet depuis les secteurs environnants et notamment, à Verneuil-en-Halatte, depuis les abords de la future extension du parc technologique Alata au Nord-Ouest.

Comme énoncé précédemment, cette haie plantée en limite du site devra prévoir une ou plusieurs ouvertures visuelles depuis le Nord, afin de maintenir les vues sur les bâtiments militaires préservés depuis l'extérieur du site.

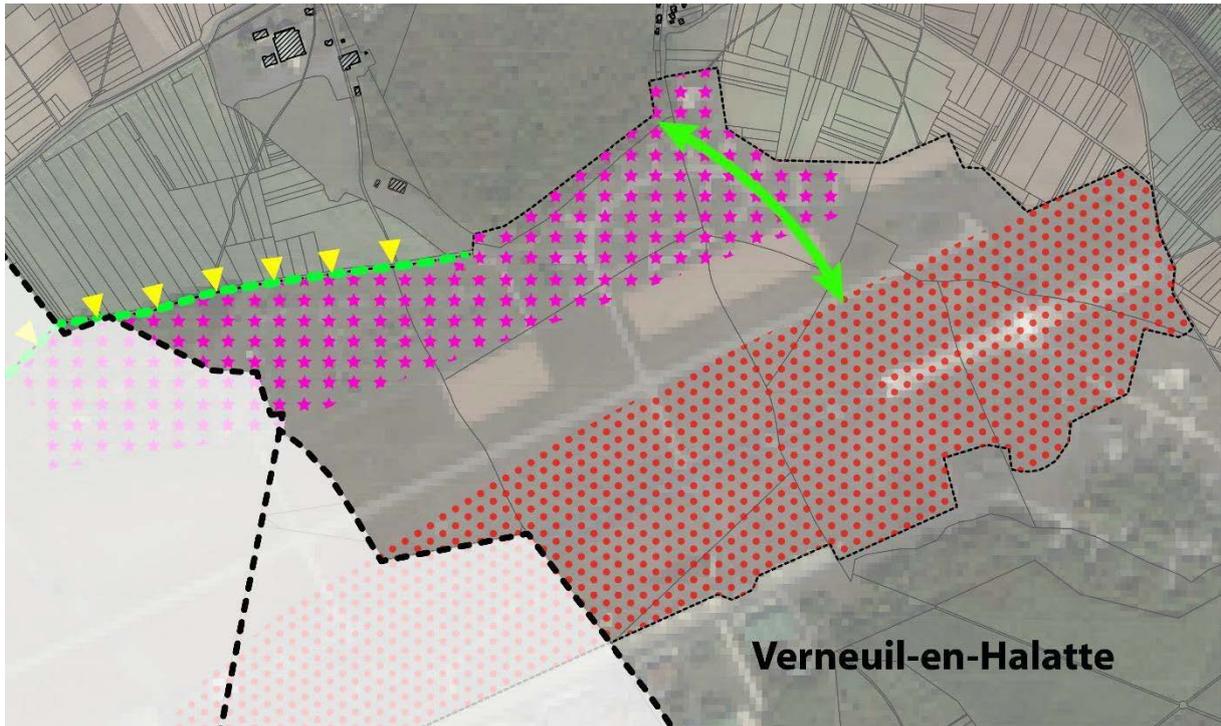
BIODIVERSITE

Une vaste zone de pelouses calcicoles et de prairies de fauche située en partie Sud du site a été repérée comme « zone à enjeux écologiques ». Ces secteurs concernent partiellement la portion du site située sur le territoire de Verneuil-en-Halatte. La **délimitation exacte** des secteurs à enjeux écologiques devra être faite **dans le cadre de l'étude d'impact du projet photovoltaïque**. Le parc photovoltaïque devra veiller à limiter ses impacts sur ces secteurs.

Les panneaux devront s'installer prioritairement sur les secteurs déjà artificialisés et une attention toute particulière devra être portée pour les panneaux devant être situés en secteurs pelousaires et prairiaux. Des mesures d'évitement, de réduction puis de compensation devront être mise en œuvre concernant ces espaces.

Depuis, les haies plantées en bordure Nord-Ouest du site (voir ci-dessus), en plus de leur rôle en matière d'intégration paysagère, joueront un rôle important en matière de biodiversité. En effet, à Verneuil-en-Halatte c'est près d'un kilomètre de haies qui sera planté en lisière Nord du site et qui servira de corridor de déplacement, mais aussi comme zone de refuge, de repos et de reproduction. L'implantation de cette haie devra créer un couloir de déplacement en continuité avec la forêt de Verneuil située au Nord-Est de la zone d'étude.

De plus, une haie d'intérêt écologique devra être plantée au sein du parc photovoltaïque, en complément des haies en lisière. Elle devra créer un couloir de déplacement entre la forêt de Verneuil située au Nord-Est et les « zones à enjeux écologiques à préserver » présentes plus au Sud.



Patrimoine



Secteurs comprenant des constructions militaires



Maintien d'une ou plusieurs ouvertures visuelles sur les constructions militaires préservées et mise en place d'un ou plusieurs panneaux pédagogiques

Paysage



Création d'une haie libre à l'Ouest et au Nord

Biodiversité



Zones à enjeux écologiques (contour exact à définir dans le cadre de l'étude d'impact du projet photovoltaïque)



Création d'une haie libre au sein du site, créant un corridor de déplacement entre la forêt de Verneuil et les zones à enjeux écologiques